

2/ "J'accuse...!" : un écrivain s'engage pour alerter "l'opinion publique" sur une injustice

- **Quel événement pousse Zola à écrire cette lettre ?**

Il s'agit de l'acquittement de l'officier (colonel) Esterhazy par un tribunal militaire (le Conseil de guerre, tenu à huis clos, donc sans public) le 11 janvier 1898, malgré l'enquête menée par le lieutenant colonel Picquart, chargé des affaires de contre-espionnage à la direction du Deuxième Bureau qui a conclu sans l'ombre d'un doute à l'innocence de Dreyfus et à la culpabilité d'Esterhazy.

<https://www.caminteresse.fr/histoire/georges-picquart-le-heros-oublie-de-laffaire-dreyfus-11134093/>

- **Quels sont les différents aspects de cette mise en accusation de l'armée française ?**

On peut distinguer plusieurs niveaux dans l'accusation lancée par Emile Zola.

Le lieutenant-colonel du Paty du Clam est accusé d'être l'ouvrier de l'erreur judiciaire, donc son principal artisan : l'organisateur.

Le général Mercier est accusé de complicité.

Le général Billot est accusé de dissimulation de preuves (de l'innocence de Dreyfus).

Les militaires des bureaux du ministère de la guerre sont accusés d'être les organisateurs d'une campagne de diffamation menée contre Dreyfus.

- **En quoi la presse est-elle impliquée dans cette "affaire Dreyfus"?**

D'abord *via* les journaux *L'Eclair* et *L'Echo de Paris*, qui ont relayé la campagne de diffamation organisée par l'armée.

Ensuite *via* le journal de Clemenceau (*L'Aurore*) qui publie le 13 janvier 1898 la lettre ouverte d'E. Zola : "J'accuse..." Viendront ensuite de nombreux autres journaux car l'affaire prit une dimension nationale puis mondiale (conséquences sur la naissance du mouvement sioniste – Th. Herzl)

- **Que risque Zola en publiant ce texte ?**

D'être lui-même accusé de diffamation.

Il l'écrit en se référant aux articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

Contre des personnes et contre des institutions : l'armée, l'Etat.

Donc d'aller en prison et d'être privé de tous ses droits.

- **Comment ce texte fut-il reçu par l'opinion publique ?**

La réception du texte a marqué l'histoire de France.

C'est le véritable commencement de l'Affaire Dreyfus. Immédiatement, la France est divisée en 2 camps frontalement opposés : les dreyfusards et les antidreyfusards (les mots sont alors inventés).

Les dreyfusards : les partisans des Droits de l'homme (fondation de la Ligue des Droits de l'Homme le 4 juin 1898)

Les antidreyfusards : le camp militariste, nationaliste et pour partie antisémite. Et une partie de l'Eglise catholique.

<https://www.franceinter.fr/emissions/la-marche-de-l-histoire/la-marche-de-l-histoire-14-novembre-2019>

- **Dans quelle mesure l'enjeu ne se limite-t-il pas à la seule question de l'information ?**

Il ne s'agit seulement d'informer les Français en signalant une erreur judiciaire (d'ailleurs il ne s'agit pas d'une erreur mais d'une "machination" sciemment organisée par de hauts responsables de l'armée française).

Il s'agit du "cri d'une âme", d'un combat pour les valeurs de l'humanité et les droits de l'Homme, pour la justice : c'est plus qu'un acte politique, c'est un "engagement" moral et philosophique.

La décision de transférer les cendres d'Émile Zola au Panthéon a été prise par la Chambre des députés le 13 juillet 1906, au lendemain de l'annulation par la Cour de cassation du jugement condamnant Alfred Dreyfus.

Mais la loi n'a vu son aboutissement que deux ans plus tard, le 4 juin 1908, lorsque la « panthéonisation » de l'écrivain a été réalisée.

<https://www.assemblee-nationale.fr/13/evenements/zola-pantheon/index.asp>